

# Rapport d'activité

## Association « *Lève-Toi et Marche* »



Année 2005

----- 9 ter rue de Coignières – 78310 MAUREPAS -----  
17 Chemin des Côtes – 78 990 ELANCOURT  
Tél et Fax : 01.30.50.41.13.  
Site : <http://www.reinsertion.org>  
e.mail : [ltem@reinsertion.org](mailto:ltem@reinsertion.org)

# SOMMAIRE

<b>VISEE D'ORIGINE ET HISTOIRE</b>	Page 2
<b>1 : VIE DE L'ASSOCIATION DANS SA GLOBALITÉ</b>	
1 – 1 : Les acteurs au service de l'association	2
1 – 2 : Les partenaires	2
<b>2 : ACCUEIL ET REINSERTION A MAUREPAS</b>	
2 - 1 : Les personnes accueillies, et les modalités	3
2 – 2 : Accompagnement des résidents,	4
2 – 3 : Analyse de l'activité,	5
<b>3 : LOGEMENT AU RELAIS D'ELANCOURT</b>	
3 - 1 : Les personnes locataires et les modalités	6
3 – 2 : Accompagnement des locataires	6
3 – 2 : Analyse de l'activité,	6
<b>4 : HEBERGEMENT D'URGENCE</b>	7
4 - 1 : Les personnes accueillies, et les modalités	7
4 – 2 : Accompagnement des résidents,	7
4 – 3 : Analyse de l'activité,	7

## VISEE D'ORIGINE ET HISTOIRE

### 1 °) OBJET DE L'ASSOCIATION

Fondée en 1989, l'Association *Lève-Toi et Marche*, « dont l'objet est l'assistance et la bienfaisance, a pour but de permettre à des sortants de prison ou des personnes en difficultés, de prendre un nouveau départ, en leur apportant un cadre de vie dans un climat fraternel, une rupture avec le passé, et une possibilité de réinsertion à partir d'un travail, de telle sorte qu'ils puissent retrouver leurs droits dans la société. »

### 2°) ORIGINE

A la Maison d'accueil et de réinsertion de Maurepas, les premières personnes hébergées arrivent en février 1991, elles se succèdent sans discontinuer dans les huit chambres et les locaux communs mis à leur disposition.

Pendant les deux premières années les résidents accueillis sortaient de prison, puis il y a eu une plus grande diversification de l'accueil pour assurer de meilleures conditions de réinsertion des personnes.

Le Relais d'Elancourt créé en 1997 comprend 11 appartements meublés, destinés en priorité aux anciens résidents de la Maison. Il doit permettre aux résidents ayant réalisé un parcours à Maurepas et qui le demandent, de devenir locataires en titre, avec tous les droits (bail locatif et quittance de loyer, contrat E.D.F. à leur nom), et de pouvoir accueillir les personnes de leur choix et ainsi gérer dans l'autonomie leur existence.

### 3°) RAYON D'ACTION

L'association a créé ces deux sites pour héberger ou loger des personnes originaires du département des Yvelines, en particulier des secteurs de Versailles, St Quentin en Yvelines, Rambouillet, mais aussi des départements de l'Île de France, voire limitrophes.

## 1.- VIE DE L'ASSOCIATION DANS SA GLOBALITE

### 1 – 1 : Les acteurs au service de l'association : membres – bénévoles – salariés – donateurs

Ce sont des personnes qui travaillent au sein de divers groupes :

le conseil d'administration, avec son bureau,  
l'équipe d'aide pour la vie quotidienne de la maison,  
l'équipe des accompagnateurs,  
les permanents, qui résident dans la maison de Maurepas,  
la secrétaire de l'association

L'organisation est telle qu'il y a jour et nuit la présence, à Maurepas, d'au moins un membre de l'association pour garantir la mission de sécurité et de disponibilité permanente d'accueil et d'écoute des résidents.

### 1 – 2 : Les partenaires

Pour accroître les chances de réussite du résident, il est nécessaire de faire appel à des partenaires variés suivant l'étape de réinsertion où il se situe :

- Service Social du Secteur et C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
- Les missions locales (Elancourt, Trappes, Versailles, ...)
- Associations intermédiaires de recherche d'emploi (Chantiers-Emplois)
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)
- Services spécialisés auprès des Jeunes

- Service Social des Hôpitaux
- Services logements
- Autres Centres d'hébergement
- Caisse d'Allocations Familiales
- Les organismes collecteurs du 1% patronal
- La Croix Rouge (transport des personnes)

Ce travail de partenariat est très important pour aider les résidents à faire leurs démarches nécessaires pour la régularisation ou l'accès à leurs droits :

- Obtention du RMI auprès de l'ANPE, pension, droits aux ASSÉDIC
- Ouverture de droits pour leur couverture sociale, COTOREP
- Secours auprès d'organismes départementaux
- Dossiers en vue du remboursement de dettes antérieures qui sont transmis à la Banque de France
- Obtention d'un numéro unique départemental d'attribution de logement
- Régularisation de situations judiciaires... etc....

### **Santé :**

Plusieurs résidents ont besoin de soins médicaux et spécialisés. La santé est un facteur important de réinsertion. Chaque résident a la possibilité d'un suivi médical dans un centre de la ville. S'il y a une dépendance à l'alcool ou à la drogue, le résident peut recourir aux services spécialisés. L'Association travaille en lien avec :

- les Médecins bénévoles
- les CMP
- Le Réseau de Promotion Santé Mentale Yvelines Sud (RPSM)
- les Alcoologues (avec participation aux réunions des Alcoologiques Anonymes), les Centres de cure...

## **2 -ACCUEIL ET REINSERTION A MAUREPAS**

La Maison familiale d'accueil et de réinsertion à Maurepas est ouverte toute l'année. Son objectif est d'aider des hommes confrontés à différentes situations de pauvreté : sortants de prison, personnes en errance, immigrés, malades psychiatriques....

*Lève-Toi et Marche* promeut la réinsertion professionnelle, sociale et familiale et vise à une cohérence, autant que faire se peut, entre le projet individuel du candidat et ses propres capacités à le faire réussir.

### **2 - 1 : Les personnes accueillies, et les modalités,**

Nous accueillons des HOMMES MAJEURS de moins de 55 ans avec des situations de pauvreté qui se caractérisent par :

- Plus de toit** où dormir,
- Ressources faibles** ou inexistantes,
- Pas de contrat de **travail**,
- Solitude** : peu ou plus du tout de **relations**,
- Dépendances** : alcool ou drogue
- Niveau de dettes** élevé au regard de leurs ressources
- Troubles de santé** : physiques, psychologiques, dépendances
- Situation administrative** incertaine : carte d'identité – ASSÉDIC – Justice –

**Les demandes** nous parviennent soit par :

- Des travailleurs sociaux**, le plus souvent : assistantes sociales de secteurs, d'établissements hospitaliers ou pénitentiaires,
- Des associations caritatives** : Secours Catholique, St Vincent de Paul,
- Des parents ou amis** quelquefois

## **Les intéressés**

### **L'accueil**

La première rencontre, ou entretien d'admission en présence du candidat, est un temps d'écoute qui permettra de confronter :

- les éléments du projet pour sa vie, ses motivations, sa détermination,
- notre désir d'offrir une chance à la personne et l'évaluation de nos capacités à accueillir et être acteurs du chemin de réinsertion de cette personne ci.

### **Le discernement :**

Le candidat repart avec les éléments du contrat qui lui est proposé et doit donner sa réponse sous 48h.

Si sa réponse est oui, il y a une étape de choix conduite par trois ou quatre membres de l'équipe d'accompagnateurs : examen détaillé de la candidature et analyse prospective par rapport à l'ensemble du groupe de résidents.

### **Les fondements du contrat :**

Le signe concret de cet engagement est le contrat de partenariat qui est signé avec chaque résident : ce contrat nous rend solidaires du chemin et il va être notre langage commun pendant le séjour et comporte des points tels que :

- ce qui touche au projet de la personne : le travail, la remise en ordre (santé – papiers - etc.), le budget, l'accompagnement..
- les attitudes pour le vivre ensemble avec comme piliers : la confiance et la vérité
- le règlement de la participation qui est de 161 € par mois (hébergement et nourriture), à régler en début du mois en cours.

## **2- 2 : Accompagnement des résidents,**

L'accompagnement vise à :

- écouter le résident dans ses recherches, ses difficultés,
- l'aider dans l'élaboration concrète de son projet,
- le soutenir dans sa volonté à respecter chacun des points de son engagement,
- lui apporter des pistes nouvelles pour les recherches d'emploi et de logement.

Il est assuré par l'équipe d'accompagnateurs qui rencontrent les résidents avec une fréquence hebdomadaire. L'équipe elle-même se réunit une fois toutes les trois semaines. Une fois sur trois, une supervision se vit avec une infirmière psychiatrique du CMP.

Parmi les grands points de vigilance pour l'accompagnateur, il y aura suivant les avancées :

- la régularité des accompagnements,
- la progression dans les recherches de travail,
- la clarification de la gestion de l'argent,
- la cohérence des démarches avec les autres intervenants sociaux,
- l'ajustement entre les propositions ou les recherches engagées et les possibilités du résident.

## **2 – 3 : Analyse de l'activité,**

La Maison d'Accueil en est à sa 16<sup>ème</sup> année de fonctionnement. Depuis son ouverture, elle a accueilli 459 personnes. Elle dispose à Maurepas :

- de 8 chambres individuelles équipées de sanitaires.
- d'une salle de séjour avec bibliothèque et TV
- d'un atelier informatique (2 micros ordinateurs reliés à Internet) permet aux résidents qui le souhaitent d'accéder aux moyens offerts par l'informatique dont l'accès gratuit à Internet.
- un lave-linge et un sèche linge sont mis à disposition des résidents.

En 2005, l'Association *Lève-Toi et Marche* a accueilli 43 personnes à Maurepas dont 24 en hébergement d'urgence. Tous les chiffres qui suivent sont relatifs à l'ensemble des résidents.

### L'âge des résidents :

- 2 résidents ont moins de 20 ans
- 17 résidents ont entre 21 et 30 ans
- 13 résidents ont entre 31 et 40 ans
- 8 résidents ont entre 41 et 50 ans
- 3 résidents ont entre 51 et 55 ans.

### Le séjour à *Lève-Toi et Marche* :

Structure à taille humaine, la Maison d'Accueil offre aux résidents un climat à la fois familial et exigeant avec un accueil et un accompagnement personnalisé, éducatif et structurant, dans les différents domaines de la vie sociale : travail, gestion du budget, logement.

Les Résidents partagent chaque jour le repas du soir et les repas du week-end avec les permanents et bénévoles, moment important d'échanges pour retrouver réconfort, et apprendre la relation à l'autre.

### La situation professionnelle des résidents pendant leur séjour :

La Maison d'Accueil offre aux résidents la possibilité d'un hébergement stable, indispensable dans la recherche d'un emploi et pour le maintien dans cet emploi.

Dès son arrivée, le résident doit prendre tous les moyens pour trouver du travail.

Les permanents de la Maison d'Accueil l'aident dans cette recherche et le stimulent sans cesse après des démarches infructueuses.

Pendant leur séjour au cours de l'année 2005 :

- 7 résidents ont travaillé avec un contrat à durée indéterminée (CDI)
- 8 résidents ont travaillé avec un contrat à durée déterminée (CDD)
- 1 résidents a travaillé en CAT
- 5 résidents ont accompli des travaux de courte durée
- 20 résidents n'ont pas eu de travail, leur séjour étant trop court (accueil d'urgence en hiver)
- 2 résidents ont été en formation durant leur séjour.

### La gestion de l'argent :

Les résidents sont aidés pour gérer leur argent, faire des économies, afin de pouvoir repartir avec une autonomie financière. La première démarche consiste souvent à clarifier et assainir leur situation financière. En cas de dettes, il leur est demandé de constituer un dossier de surendettement.

### La durée de séjour :

La durée de séjour des personnes hébergées en 2005 - sans tenir compte des résidents présents au 31 décembre - a été :

- de 9 à 12 mois	:	1
- de 6 à 9 mois	:	2
- de 3 à 6 mois	:	8
- de 1 à 3 mois	:	4
- moins de 1 mois	:	23 (les résidents venus par le service du « 115 » qui ont été hébergés de 1 à 3 semaines)

### Après leur séjour à Maurepas, leur situation face au logement devient la suivante :

	Personnes en accueil et réinsertion	Personnes en hébergement d'urgence	TOTAL
Logement autonome	5	2	7
Autre structure d'hébergement	6	15	21

En famille	1		1
Chez des amis	2	1	3
A l'hôtel	1	2	3
A l'Hôpital		1	1
En Maison d'arrêt	1		1

Les résidents sont ainsi conduits progressivement, dans un cadre porteur, à faire le passage d'une situation d'exclusion (incarcération, rupture familiale, divorce, perte d'emploi ou de logement, hospitalisation en milieu spécialisé...) à une étape de prise en charge d'eux-mêmes, d'autonomie progressive et de confiance en eux.

### **3 - LOGEMENT AU RELAIS D'ELANCOURT**

L'Association a construit à Elancourt un ensemble de 11 logements (10 T1 et un 1 T3) appelé *Le Relais Lève-toi et Marche* dans le but d'aider les résidents de Maurepas qui le demandent à vivre une nouvelle étape d'autonomie.

Dans le prolongement d'un parcours de réinsertion effectué à la maison d'Accueil, ces logements constituent un moyen supplémentaire pour les résidents ayant besoin de plus de temps pour stabiliser leur situation.

Le bail est établi pour une durée limitée c'est à dire une année reconductible une fois, de manière à permettre une rotation régulière.

#### **3 - 1 : Les personnes locataires, et les modalités**

Les appartements du Relais sont destinés en priorité aux Résidents de *Lève toi et Marche*. Dans la mesure des places disponibles ils sont accessibles à d'autres personnes en recherche de logement. La demande provient :

- des services logements des Mairies de Maurepas et d'Elancourt
- des travailleurs sociaux
- des personnes elles mêmes
- d'une autre association

Ce sont pour la plupart des personnes en situation modeste:

- personnes en recherche de stabilisation professionnelle
- personnes hébergées ou en attente d'un logement HLM
- personnes arrivées suite à une rupture familiale

#### **3 – 2 : L'accompagnement social**

L'accompagnement proposé a été mis en œuvre dans une relation de proximité. Il vise à promouvoir l'autonomie des personnes et à les soutenir dans leurs projets. Sa forme, son contenu et sa durée sont liés aux situations particulières. Il est généralement axé sur :

- l'écoute des personnes
- l'aide à la gestion locative et budgétaire
- l'aide administrative
- l'appui dans la recherche d'une solution de logement définitif

L'accompagnement des anciens résidents de la Maison d'Accueil de Maurepas a été assuré d'une manière plus soutenue par une équipe de bénévoles.

#### **3 – 3 : Analyse de l'activité,**

En 2005, 15 locataires ont résidé au Relais dont 7 sont d'anciens résidents de la Maison d'Accueil.

La durée de séjour locataires présents au 31.12.05 a été :

- de moins d'un an : 4
- de 1 à 2 ans : 3
- de 2 à 3 ans : 2
- de plus de 3 ans : 2

L'année 2005 a été marquée par une hausse de la durée de séjour due principalement à la crise du logement social et à l'allongement du délai d'attente pour un relogement.

Cependant quatre locataires ont pu accéder au cours de l'année à un logement plus durable.

## 4 : HEBERGEMENT D'URGENCE

### 4 - 1 : Les personnes accueillies, et les modalités

Le point commun de tous ces accueils, c'est leur orientation par le service du « 115 ».

Nous accueillons des hommes majeurs **pour un hébergement** de courte durée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 avril et du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre, la capacité offerte est de deux lits.

- la durée de séjour va de 1 à 21 nuitées, sur proposition des permanents avec l'accord du « 115 ».
- le résident, après en avoir pris connaissance, accepte les termes du règlement intérieur de la maison. Il verse une participation de 1€ par nuitée.

De temps en temps et en dehors des heures de repas de la maison, des personnes en difficulté sont accueillies pour **un repas** gratuit.

### 4 - 2 : Accompagnement des résidents,

L'accompagnement vise à écouter le résident dans ses recherches, ses difficultés, à le soutenir dans ses recherches de travail et de logement, et lui apporter des pistes nouvelles. Il est assuré par les permanents.

### 4 - 3 : Analyse de l'activité

La durée moyenne de séjour des personnes a été de 13 j. par séjour.

L'analyse plus complète est contenue dans celle des « résidents dans la durée » mentionnée au sous-chapitre 2 - 3